



ECHOS DU CONGRES de la FSU

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

Comité rédaction
*Nina Charlier,
Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin,
Elizabeth Labaye,
Thomas Lancelot,
Marie-Noëlle Lemoine,
Danielle Ridet,
Ingrid Darroman,
Monique Migneau*

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt
Légal: Février 2010 - Prix: 0.40€

Directrice de la Publication: Bernadette GROISON

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA
RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION,
L'INSERTION, **Info**

104 Rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548
E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr

**Retrouvez les infos
sur le site web
de la FSU :**
<http://fsu.fr>

Année 16 – Février 2010

LES FEMMES MARCHENT CONTRE LES INÉGALITÉS

La Marche Mondiale des Femmes - <http://www.marchemondiale.org> - qui a lieu tous les 5 ans, est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des organisations syndicales, politiques et associatives. Ce mouvement a pour but de lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes dans une visée de changements politique, économique et social.

La Marche 2010 en est la 3ème édition et, à l'instar des précédentes, la FSU est partie prenante de son organisation. Si la Marche œuvre depuis le début à éliminer les causes à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes, elle développe néanmoins des thèmes parallèles et transversaux à chacune de ses sessions. **Quatre thèmes** sont plus particulièrement discutés en 2010 : paupérisation et précarité des femmes dans le travail, femmes et biens publics biens communs, violences envers les femmes, et femmes et conflits armés.

En France, la Marche débutera le 8 mars 2010 à l'occasion de la journée des femmes et prolongera ses initiatives autour de tous les moments sociaux où la cause des femmes pourra être entendue et défendue. Lors du temps fort qui aura lieu à Paris le week-end du 12 et 13 juin 2010, une manifestation et

un forum seront organisés suivis d'une soirée festive où la parole sera donnée aux femmes des délégations européennes. Elle se clôturera le 17 octobre 2010.

L'initiative européenne de la Marche aura lieu le 30 juin 2010 à Istanbul en Turquie, où des femmes syndicalistes subissent de fortes répressions policières du simple fait de leurs activités syndicales et de leur désaccord avec les politiques du gouvernement. L'initiative mondiale se déroulera du 13 au 17 octobre 2010 au Congo dans le Sud Kivu. La guerre économique, l'urgence sanitaire et surtout le viol massif des femmes de cette région ont pesé dans le choix des femmes pour cette nation. Il est urgent de rendre visibles mondialement les violences extrêmes exercées contre les femmes dans ce pays (même si ce n'est malheureusement pas le seul pays où la situation des femmes est dramatique).

La Marche mondiale des femmes 2010 s'inscrit certes dans une année qui fêtera les 40 ans du féminisme et le centenaire du 8 mars mais malheureusement aussi dans une période où le droit des femmes est remis en cause (droit à l'avortement notamment), où les violences envers les femmes n'ont pas cessé et où la paupérisation des femmes croît de manière manifeste.

Sigrid Gérardin
SNUEP

Trop peu de femmes dans les instances

« La première fédération de l'EN ne peut pas se permettre d'avoir aussi peu de femmes dans ses instances et dans sa représentation. Parce qu'il n'y a pas de faiblesse numérique, mais aussi dans un souci de démocratie. A Marseille nous avons acté la mise en place d'un observatoire de la parité qui devait analyser cette situation. Nous avons fait un pas en avant.

Depuis 3 ans nous faisons du surplace ! Maintenant il va falloir faire un bond en avant.

Il faut vraiment faire vivre cet observatoire, lui donner un rythme de travail régulier, des objectifs précis mais aussi y affecter des heures de décharges. Il faut donc que le secrétariat national programme rapidement une réunion, relance les personnes du secteur femmes et du secteur orga et fasse appel aux SD, aux secteurs, aussi bien pour envoyer des personnes que pour aider dans la recherche d'informations ou de contributions. Nous remercions l'Institut de la FsU qui se propose de nous aider. Toutes les forces vives sont les bienvenues. »

Marie-Caroline Guérin (SNUEP)

Sommaire

P.1 : Echos du congrès, les femmes marchent contre les inégalités - Trop peu de femmes dans les instances

P.2 : Rien n'avance naturellement - Rencontre avec la délégation ZENKYO au congrès

P.3 et 4 : Les textes du congrès

P.4 : Les textes du congrès (suite et fin) - Pour la féminisation rapide de tous les textes FSU - La parité doit être aussi linguistique

Une rencontre fructueuse entre le secteur femmes de la FSU et la délégation ZENKYO

Lors du congrès de Lille, nous avons rencontré la délégation de ZENKYO syndicat enseignant japonais. Au pays du soleil levant, les problématiques relatives aux femmes dans l'Education sont quasiment identiques aux nôtres : les enseignantes sont nettement plus nombreuses en primaire (70%) et très peu présentes dans le supérieur (30%) ; les violences à l'égard des filles se multiplient et de nombreuses activités restent soumises à l'ordre hiérarchique des sexes ; l'éducation physique, par exemple, est enseignée en groupe dé-mixé par des enseignant-es eux-mêmes dé-mixés - ce qui ne favorise évidemment pas le travail de déconstruction de ces stéréotypes.

En revanche, la représentativité des femmes au sein de l'organisation syndicale est plus alarmante au Japon qu'en France car, quel que soit l'échelon concerné, seulement 10 % de femmes militent et la parité est loin d'être atteinte lors de leur congrès (10 % de femmes au niveau national).

Bien que le Japon ait ratifié la convention CEDAW en 1985, (convention contre les discriminations et pour l'égalité, mises en place par l'ONU en 1975), une culture sexiste persiste : 70% des femmes japonaises cessent de travailler après la naissance de leur premier enfant faute, entre autres, de services capables de les aider à concilier ces deux domaines de leur vie.

Suite à l'évocation du travail effectué par le secteur femmes de la FSU, Kumiko nous a signifié que la création d'un tel secteur est une option intéressante pour un syndicat qui souhaite faire avancer les idées, les mentalités et les comportements sur ces questions.

Nous nous sommes quittées en échangeant nos adresses... pourquoi ne pas effectuer une étude plus approfondie du secteur éducatif japonais dont on a souvent dit qu'il était l'un des plus sélectifs au monde ?

Propos recueillis par
MC Guérin et Nina Charlier

Interventions au congrès Fsu

Rien n'avance naturellement

Le secteur femmes poursuit son investissement dans la fédération pour promouvoir l'importance de la question de l'égalité Femmes/Hommes dans les revendications et actions syndicales. Tout en privilégiant la réflexion-formation au sein du secteur, notamment avec l'aide d'intervenantes extérieures et en produisant deux 4 pages par an, dont vous avez un exemplaire dans votre pochette de congressistes.

Le secteur poursuit depuis 11 ans son investissement dans l'animation du stage Intersyndical femmes de mars avec Solidaires et la CGT. Ainsi, nous sommes tout à fait dans les mandats Fsu de travail avec d'autres syndicats...

Tout au long de l'année 2010, nous participerons aux actions menées par la Marche Mondiale des Femmes (MMF) pour que les droits des femmes ne soient pas oubliés. Le lancement aura lieu le 8 mars pour finir le 17 octobre au Congo à Bukavu. 2010 est aussi l'année des 40 ans du mouvement féministe et bon nombre d'actions auront lieu auxquelles nous participerons.

Nous savons que nous sommes dans une période de crise économique et sociale, difficile pour tout le monde mais encore plus pour les femmes. Le travail des congrès départementaux montre la sensibilisation locale aux différents problèmes rencontrés par les femmes et je reprendrais quelques points comme

-les attaques sur les services publics de santé avec la difficulté pour les femmes de pratiquer une IVG ou de consulter des spécialistes, ce qui les oblige à se tourner vers le secteur privé aux tarifs prohibitifs

-le désengagement de l'état dans l'information à la contraception, à la sexualité des jeunes.

-les menaces sur les subventions aux associations comme celles du planning familial qui prend en compte l'info sur les comportements sexistes des jeunes.

- les discriminations à l'embauche, tout particulièrement lorsque les femmes sont enceintes, mais aussi la place dérisoire des femmes dans l'encadrement et leurs difficultés à avoir un déroulement de carrière satisfaisant,

-les attaques sur les retraites qui pénalisent encore plus fortement les femmes puisque ces dernières gagnent en moyenne 1/3 de moins que les hommes.

Certains congrès ont aussi pointé ce qui est au cœur même de la situation des femmes et rend difficile les évolutions : le poids des tâches domestiques qui repose toujours quasi exclusivement sur les femmes et les violences envers les femmes.

D'où les demandes des congrès départementaux :

- d'une éducation antisexiste avec une vraie réflexion sur les représentations de genre dans les manuels scolaires et, bien sûr, une formation des personnels qui doivent intégrer ces enjeux,

- d'une féminisation des textes produits par la Fsu,

- d'une campagne sur les revendications pour les femmes dans la FP où la Fsu pourrait être porteuse de revendications concrètes,

- d'une loi cadre sur les violences faites aux femmes.

Si la Fsu doit mener une action avec les autres syndicats pour la défense des droits des femmes de façon générale, elle doit aussi promouvoir les femmes au sein même de ses instances nationales et départementales. Cela ne peut être une question traitée à part, qu'on ajoute – ou pas - au dernier moment.

Il n'y a pas de faiblesse numérique des femmes dans nos organisations, mais comme le dit la chercheuse Yannick Le Quentrec :

L'Histoire montre que rien n'avance naturellement !

Un Observatoire de la parité a été voté par les congressistes à Marseille mais n'a pas été en capacité de fonctionner. Nous demandons qu'il soit réellement mis en place, qu'il fasse une analyse de l'évolution de la place des femmes dans la Fsu car, sans mystifier les statistiques, nous pensons qu'une analyse chiffrée peut servir un projet syndical. Pour fonctionner il doit être reconnu utile et avoir des moyens avec, par exemple, des heures de décharges affectées à ce travail et une publication.

La Fsu doit produire un bilan complet à chaque congrès avec les actions qu'elle compte mettre en place.

Donnons-nous les moyens de rétablir une vraie égalité au sein des instances avec un partage des moyens et des responsabilités. Nous constatons ainsi que les femmes prennent plus facilement des responsabilités dans les instances collégiales, et qu'elles ont plutôt tendance à ne pas avoir autant de volume de décharge que les hommes dans les SD à responsabilité égale.

Rien ne sert d'afficher des statuts qui prennent en compte l'égalité F/H si des mesures simples ne sont pas mises en place, comme favoriser les structures collégiales dans les SD, voire les favoriser par un volume de décharges supplémentaires. Mesures qui sans tout régler permettent de changer les comportements.

Nous savons toutes et tous que la loi ne règle pas tout, qu'il faut aussi un dispositif autour et une vraie volonté de l'appliquer.

Marie-Caroline Guérin
Pour le secteur Femmes

Thème III

III-3.2.2. Lutter contre toutes les formes de sexisme

Une alternative économique et sociale passe par une société qui traite et considère les femmes et les hommes de façon égalitaire, aussi bien dans le domaine privé que dans celui du travail.

La crise mondiale a aggravé la paupérisation des femmes partout dans le monde et les a renvoyées encore un peu plus aux franges de la société, invisibles et sans droits. Les femmes sont plus touchées par la difficulté de trouver ou retrouver un emploi et sont victimes de façon particulière de l'imposition de temps partiels. Par leurs luttes, les femmes ont acquis un certain nombre de droits (contraception et avortement, formation, accès au marché du travail, statut dans la famille,...). Mais on est encore loin d'une égalité hommes/femmes dans tous les domaines. En particulier, le désengagement croissant de l'Etat des services publics, alors même que de nouveaux besoins sociaux apparaissent, s'accompagne d'un renvoi vers la sphère privée et familiale de la prise en charge des proches plus âgés ou des descendants plus jeunes (voir par exemple les discours officiels lors de l'épisode de la canicule et récemment de la fermeture des établissements scolaires pour cause de grippe A). Dans les faits, ce «bénévolat social» repose la plupart du temps sur les femmes et les confine dans le rôle traditionnel contraire à l'égalité hommes/femmes. La FSU s'oppose à cette régression et revendique la mise en place de services publics de qualité suffisants, afin de socialiser la prise en charge de l'ensemble des besoins sociaux.

Dans le privé et le public, les discriminations à l'embauche et dans l'avancement de carrière (discriminations genrées, pour grossesse, ...) doivent elles aussi être sanctionnées.

La FSU pourrait s'engager à mener une grande campagne sur les revendications pour les femmes dans la fonction publique: - place dérisoire des femmes dans l'encadrement et la direction (15% alors qu'elles représentent plus de 50% des emplois) - discriminations liées à la maternité et retard dans la carrière (perte du poste en cas de congé parental, conditions de travail pendant l'allaitement, notation administrative stagnante...) - dégradation de la situation des femmes / retraite... Elle pourrait être porteuse de revendications concrètes sur cette question. Il devient nécessaire de mettre en place des bilans d'égalité présentés aux représentants des salariés, diffusés et affichés dans toutes les entreprises, mais aussi dans la fonction publique. Ces bilans doivent être suivis d'effet et leur application contrôlée. Dans le privé, les entreprises n'appliquant pas l'égalité salariale doivent être sanctionnées.

III-3.2.2.1. A l'heure actuelle, ce sont encore les femmes qui sont le plus affectées en début de carrière par le manque de structures d'accueil de la petite enfance et la mise en cause de la maternelle. Il en va de même à la fin de leur vie professionnelle par les récentes mesures sur les retraites. Ce sont elles aussi qui cumulent le plus emplois à temps partiels et à durée limitée.

Les attaques contre le service public des hôpitaux rendent encore plus difficiles les conditions d'accouchement avec la disparition des maternités de proximité. Concernant les IVG, c'est souvent vers les cliniques privées que les femmes se dirigent, avec les dépassements d'honoraires qui sont liés, en raison des fermetures de ces services dans les hôpitaux publics, ces actes n'étant pas considérés comme rentables. Il ne suffit plus que la loi permette d'avorter, encore faut-il arriver à trouver un médecin avant la fin du délai légal. La FSU décide de poursuivre la réflexion sur le prolongement du délai pour l'IVG, en liaison avec les militantes du MFPE, à la lumière des législations les plus progressistes en vigueur dans d'autres pays européens.

La menace récente sur de nombreux plannings familiaux et la suppression de centres d'IVG témoignent des régressions en cours qui pèsent sur les droits des femmes. La mobilisation, et la signature massive de la pétition sur l'arrêt des subventions accordées aux plannings familiaux ont obligé le gouvernement à revoir sa copie. Les subventions ont été reconduites l'an passé, pour une durée de deux ans. Il faudra donc se mobiliser pour leur reconduction. La FSU rappelle son mandat pour la gratuité de l'IVG pour toutes, pour l'accès libre et gratuit à la contraception. Aucun pouvoir, qu'il soit politique ou religieux, ne doit se permettre d'interférer dans la vie des femmes ou de limiter leurs droits. Le principe de laïcité demeure essentiel pour protéger les jeunes filles et les femmes, leur garantir leur liberté et leurs droits dans tous les domaines.

III-3.2.2.2. Les lycéennes et étudiantes les moins favorisées consultent peu les spécialistes (gynécologues entre autres), du fait des tarifs et du maillage territorial de ces spécialistes. Il est urgent d'améliorer l'accès aux structures, notamment les plannings familiaux en zone rurale. L'accès à un personnel qualifié (infirmière – dont l'une des missions est d'orienter vers les spécialistes –, assistant social, psychologue...) dans chaque établissement doit être la règle partout. Il devient urgent de revaloriser, de développer et d'améliorer au sein de l'hôpital public, les structures, les actes et les salaires des médecins qui suivent la protection de la santé des femmes (maternité, contraception, IVG) parents pauvres aujourd'hui car le secteur

est peu rémunérateur. La FSU se préoccupe encore du nombre trop important d'IVG chez les jeunes filles ainsi que du nombre de grossesses non prévues. Tout en exigeant le droit à IVG pour toutes les femmes, elle rappelle que l'accès à la contraception doit avoir lieu dans les établissements scolaires et relève, en partenariat avec les centres de planification, des missions des personnels de santé de l'Éducation Nationale, tout comme la prévention des Maladies et Infections Sexuellement Transmissibles, à destination de tous les jeunes.. La FSU rappelle son soutien aux droits d'accès des jeunes à des lieux d'information dans les établissements, en particulier dans le cadre du lycée. La FSU dénonce la décision de Luc Chatel d'interdire la distribution du Pass-contraception, et demande son application sur tout le territoire. La FSU dénonce ces manœuvres arbitraires du Ministre et les pressions rectorales auprès des proviseurs pour interdire cette distribution dans les lycées. Elle soutient la demande d'associations de professionnels de la contraception à tous les conseils généraux et régionaux d'extension en liaison avec les personnels Éducation nationale (infirmières, AS,...), de ce dispositif sur tout le territoire. La FSU se battra pour l'application pleine et entière de la loi du 4 juillet 2001 sur l'éducation à la sexualité. Dans ce cadre, elle exige la généralisation des modules de formation à cette éducation, dans la formation initiale et continue de tout personnel de l'éducation.

Les tâches domestiques ou parentales sont encore très massivement effectuées par les femmes, sans aucune amélioration au cours des deux dernières décennies. Affirmer qu'il doit être partagé entre les hommes & les femmes ne suffit plus, toutes les études sur le sujet montrent clairement que les hommes sont tout à fait conscients de l'ampleur du travail domestique, sans pour autant se l'approprier. D'autant que la charge des femmes s'accroît avec l'arrivée d'enfants dans le couple (Guadeloupe). Tout ce travail gratuit qui permet à la société de fonctionner et ne relève pas seulement de la sphère privée, doit être partagé entre les hommes et les femmes, c'est aussi cela l'égalité. Mais le poids du système patriarcal rend les changements plus longs et difficiles. La FSU promeut une éducation non-sexiste, visant la fin des stéréotypes féminins et masculins et le changement des comportements féminins et masculins et la vision du partage des rôles selon le genre: elle demande donc une réflexion continue sur les représentations de genre proposées dans les manuels scolaires et que la formation initiale intègre ces enjeux. Elle dénonce toute attaque contre la mixité et la dignité des femmes. Elle mènera une campagne active sur cette question notamment en direction de tous les person-

nels de l'Education nationale.

Il est inadmissible que tant de femmes subissent des violences sexistes pouvant aller jusqu'à leur mort. La FSU dénonce et combat toutes les formes de violence contre les femmes et exige du gouvernement qu'il réponde à la demande du Collectif National Droits des Femmes pour une Loi Cadre.

THEME IV

-2-4-4-3 **Combattre le sexisme relève de notre rôle syndical.** La nécessité d'une représentation équilibrée femmes / hommes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme une préoccupation constante et un objectif à réaliser. Aujourd'hui les femmes restent minoritaires dans les instances de la fédération, notamment au CDFN.

Le congrès de Marseille a voté la mise en place de l'Observatoire de la parité, lequel devait faire l'état des lieux de la féminisation des instances de la FSU. Ce dernier a réalisé un questionnaire en direction des SD/CFR, structures les moins féminisées de la FSU sans obtenir suffisamment de réponses pour mesurer l'évolution. Un bilan annuel a aussi été fait devant le CDFN sur l'investissement des femmes dans la fédération (...). Nous réaffirmons la nécessité de maintenir l'Observatoire de la parité. Nous devons nous donner réellement les moyens de le faire vivre. Il faut un engagement réel de la fédération à tous les niveaux pour lui permettre de fournir des analyses précises et détaillées de la situation. Cet observatoire doit se réunir régulièrement, au moins deux fois par trimestre. Il doit définir lors de sa première

séance des objectifs précis de travail. Un bilan annuel devra être présenté au CDFN.

Une réflexion spécifique doit être menée en direction des SD pour permettre la féminisation de leur direction (secrétaires départementaux notamment) faute de quoi les instances nationales sont condamnées masculines. Nous devons réfléchir en terme de temps de décharge ou de rotation. Les questions de gestion restent à préciser. La FSU en liaison avec l'équipe de pilotage de l'Observatoire s'adressera à l'Institut pour voir comment ce dernier peut l'aider en fonction de ses compétences. (...)

La FSU engagera prochainement une réflexion partagée sur les formes les plus efficaces d'écriture égalitaire des deux sexes. Elles s'engage à féminiser rapidement ses textes tout en leur conservant leur lisibilité.

Pour la féminisation rapide de tous les textes de la FSU

Parce qu'une femme qui travaille n'est pas un travailleur. Parce qu'une femme qui défend ses droits sait, depuis la décapitation d'Olympe de Gouges, qu'elle ne le fait pas au nom des droits de l'Homme, que la prétendue universalité du terme « homme » dissimule l'exclusion, et que son singulier (l'Homme) exclut l'idée même de différence. Parce que l'emploi systématique du masculin pour certains métiers, comme l'emploi du féminin pour d'autres, clive le monde du travail, organise la ségrégation professionnelle des femmes sur un nombre réduit d'activités et empêche les adolescentes et les adolescents en peine d'identification d'opter pour certaines voies. Parce qu'une fédération qui regroupe autant de syndicats défendant des personnels à large composante féminine doit s'adresser à toute la population qu'elle représente, sans exclusive. Parce que la FSU a une vocation de transformations des rapports sociaux et que le langage conditionne la façon de penser :

Nous soutenons l'amendement de la SD 72 et SD 14 : il faut féminiser rapidement tous les textes de la FSU.

On nous objecte parfois que la féminisation des textes entraîne une lourdeur incompatible avec la brièveté nécessaire des tracts, avec la clarté des messages. C'est pourquoi nous pensons que cette féminisation urgente des textes (urgente, comme on fait des fouilles archéologiques de sauvetage) en particulier des textes du congrès doit s'accompagner d'une réflexion partagée que nous devons mener, avec l'aide de linguistes, pour dégager sur le moyen et sur le long terme, les formes les plus efficaces d'écriture égalitaire des deux sexes.

Car la langue n'est pas figée, et la grammaire n'est pas une structure « naturelle » de la langue, mais une codification qui porte son poids de préjugés et de stéréotypes et qui contribue à les transmettre.

Quelle écolière, quel écolier n'a entendu, dans l'école où doivent se transmettre les valeurs d'égalité énoncer le dogme « *au pluriel, le masculin l'emporte sur le féminin* » ? Tout ça, parce que le grammairien Vaugelas, en 1647 décréta « *la forme masculine a prépondérance sur le féminin parce que plus noble* ». Jusque-là, l'usage non figé penchait plutôt vers la féminisation

du pluriel.

Nous pouvons réfléchir à cette féminisation des textes selon quatre axes :

- **Les formes de féminisation des termes masculins et leur signification**

- **L'emploi des termes épiciques**, c'est-à-dire des termes qui sont aussi bien masculins que féminins : pour notre plus grande chance, c'est le cas par exemple des substantifs : « camarade », « collègue », « fonctionnaire ».

- **L'emploi des expressions englobantes** : pour surmonter la prétendue universalité du masculin, nous pouvons réfléchir à dire « l'ensemble des personnels », plutôt que « tous les salariés » (au masculin), « les droits des êtres humains » plutôt que « les droits de l'Homme ».

- **Mais nous pourrions aussi être créatif-ives et inventer pour les pronoms (ils ou elles), pour les adjectifs, pour les participes passés un « pluriel mixte »** qui dirait que le groupe concerné comprend une représentation des deux sexes.

Sylvette Uzan SNU-POLE EMPLOI

La parité doit être aussi linguistique

1897 : Jeanne Chauvin demande à prêter serment pour accéder au métier d'avocat. Refus Ce nom de métier ne possède pas de féminin dans la langue française. Il lui faut attendre 1900 et la promulgation d'un nouveau texte, pour voir sa requête acceptée.

Fin XIXème, le substantif « ouvrière » était un gros mot dans le monde du travail et syndical pour désigner celles qui cependant travaillaient depuis longtemps aux côtés de leurs collègues hommes.

Pourtant le Moyen Âge reconnaissait les comtesses, baronnes de plein titre, voire les demanderesse ou défenderesses entre autres.

Pourquoi aller chercher si loin ? Notre XXIème siècle n'a plus rien à voir avec ces arguties ! Nous connaissons bien les institutrices, les infirmières, les femmes de ménage. Pourtant les inspectrices du premier degré de l'Education Nationale deviennent « inspecteurs » en passant dans le second degré et les maîtresses d'école se muent en « maîtres » de conférence dans le supérieur. Pro-

motion dans la hiérarchie des métiers égale masculinisation du titre... La liste pourrait être longue...

Que dire de la grammaire qui, par le biais du trop connu moyen mnémotechnique « le masculin l'emporte sur le féminin » fait que l'accord se construit au bénéfice du seul homme présent dans une assemblée de deux, cinq ou mille femmes et plus ...

Invisibilité et dévalorisation linguistique, la langue française est dure avec la moitié de l'humanité !!!

Il ne s'agit pas d'un simple débat récurrent sur la réforme du français. Quels enjeux se cachent derrière ce qui semble mineur pour beaucoup mais qui pousse à faire réagir périodiquement les sommités de l'université, de l'Académie française et les politiques ? A quel titre ? Protection de la beauté de la langue, tradition, inviolabilité de la grammaire ?????

La société dans sa globalité refuse aux femmes, par ce biais, une juste visibilité sociale, politique,

économique.

Le droit de vote ne suffit pas si les femmes élues (en petit nombre) grâce au suffrage universel, conquis de haute lutte, restent des députés et des sénateurs. Tant que les titres prestigieux ou tout simplement les postes à responsabilité seront associés au masculin l'égalité H/F restera implicitement niée et entretiendra un état de fait injustifiable.

Concrètement, il devient impératif de rédiger tous nos textes, de formuler nos prises de parole en donnant aux femmes leur légitime visibilité, à égalité avec les hommes. Une astreinte qui deviendra vite un automatisme fût-ce au prix d'un traitement de choc infligé à la grammaire et au dictionnaire. Si nous élisons « une » secrétaire, que celle-ci ne soit pas occultée par des pratiques discriminatoires d'un autre âge.

Nina Charlier (SNEP),
Annette Girardclos (SNUipp)